



Communication à caractère publicitaire

Crédit

CRÉDIT DE CAMPAGNE

Un crédit dédié aux professionnels ayant une activité saisonnière.

EN BREF

Le **Crédit de Campagne**⁽¹⁾ est une autorisation de Débit en compte qui vous permet de financer vos besoins de trésorerie supérieurs à 1 mois, liés à la saisonnalité de votre activité.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

**MONTANT
PERSONNALISABLE**

EN DÉTAIL

Utilisation

ADAPTEE A VOS BESOINS

TRESORERIE OPTIMISEE

Vous pouvez utiliser votre Crédit de Campagne à votre gré, partiellement ou totalement en fonction de vos besoins, dans la limite du montant maximum autorisé et pendant une durée déterminée au départ.

Fonctionnement

SOUPLESSE

VOUS CHOISISSEZ

Le Crédit de Campagne est une solution « sur mesure », parfaitement ajustée à votre situation et dont les modalités sont clairement établies par un contrat, révisable à tout moment.

ÉLIGIBILITÉ

Pour souscrire un Crédit de Campagne, vous devez être⁽²⁾ client BNP Paribas. S'agissant d'un crédit à durée déterminée, le Crédit de Campagne est particulièrement adapté aux professionnels dont l'activité est soumise à une forte saisonnalité.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

MONTANT

Le montant accordé est déterminé en concertation avec votre Chargé d'Affaires BNP Paribas.

Il est fonction du montant des encaissements attendus liés à la saisonnalité de votre activité et du prévisionnel des dépenses à venir.

DURÉE

Le crédit de Campagne est un crédit à durée déterminée fixée à une date d'échéance stipulée par contrat.

CONDITIONS

Le crédit de campagne fait l'objet d'un contrat signé par le client dans lequel sont définis le montant de l'autorisation et les conditions de fonctionnement personnalisées, y compris en cas de dépassement du montant autorisé.

REMBOURSEMENT

Vous remboursez le Crédit de Campagne en une seule fois, à l'échéance, date à laquelle le compte-courant doit redevenir créditeur.

ASSURANCE

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance facultative BNP Protection Professionnels ou Cardif Garantie selon le montant garanti.

BNP Protection Professionnels, offre de prévoyance, vous permet de protéger votre affaire et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Pour plus d'informations, consulter l'assurance [BNP Protection Pro](#).

CLOTURE

Votre Crédit de Campagne est clôturé après remboursement total à la date d'échéance fixée contractuellement.

BNP Paribas, SA au capital de 2 492 925 268 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS. Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS PARIS - Identifiant CE FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735.

Cardif Assurance Vie, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 717 559 216€ - 732 028 154 RCS Paris N° TVA intracommunautaire FR 12732028154 - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Cardif - Assurances Risques Divers, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 RCS Paris. Siège social : 1 bd Haussmann - 75009 Paris. Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Avanssur : Société d'assurance régie par le Code des assurances, SA au capital de 67 155 752,86 € - Siège social : 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex - Immatriculée sous le numéro 378 393 946 - RCS Nanterre